

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3223 - Vendredi 24 Août 2018 - Prix : 200 Fc

DÉTENTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

Sambi placé en détention provisoire à son domicile



VŒUX DU CHEF DE L'ÉTAT À L'OCCASION DE L'AID EL-KABIR

**Liberté de la presse
et préservation de l'islam sunnite
au cœur du message d'Azali**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Août 2018**

Lever du soleil:
06h 22 mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fajr : 05h 12mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



INCARCÉRATION DE SAMBI

« Une affaire purement politique » selon le Juwa

Après la mise en détention provisoire de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi sur ordonnance du juge d'instruction le lundi 20 août dernier, le Juwa, parti dont Sambi est le président d'honneur, rejette fermement la décision. Le principal parti d'opposition a réagi à travers une déclaration officielle dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie.

Le lundi 20 août aux environs de 16 heures, le juge d'instruction s'est prononcé sur le cas Sambi. L'ancien raïs est placé en détention provisoire sur ordonnance. Une décision que la direction nationale du parti estime non justifiée. « L'inculpation et la mise en détention préventive dans sa résidence de Voidjou sont une suite à la séquestration non justifiée dont le président Sambi a été victime depuis trois mois », lit-on dans cette déclara-

tion du parti Juwa.

Selon le bureau du Juwa, le régime en place a accéléré le processus afin de priver l'ancien raïs de sa liberté. Mohamed Msaidié, Secrétaire Général du Conseil Politique du parti, laisse entendre que cette décision, prise à la hâte, « n'est pas fortuite » car le pouvoir savait que « la Cour d'appel de Moroni allait statuer le lendemain, mardi 21, sur l'assignation à résidence surveillée du Président d'honneur du parti Juwa ».

Dans cette déclaration, le bureau du Juwa considère l'affaire de la citoyenneté économique comme étant une « affaire purement politique ». « Suspectant une levée de cette assignation accordant la liberté au président Sambi, le pouvoir accélérera la procédure pour demander au juge de l'entendre en comparution immédiate et de l'inculper dans l'affaire dite de la citoyenneté économique », lit-on dans cette même



déclaration.

Pour le Juwa, le rapport rendu par la commission d'enquête parlementaire chargée de cette affaire n'est pas fiable car il a été rejeté par 3 des 5 membres de la commission chargée de faire la lumière sur celle-ci et que ce même rapport n'a pas été présenté en débat au sein de l'hémicycle. Plusieurs personnalités politiques notamment de l'opposition sont citées par ce rapport. Pour

le bureau du Juwa, « le pouvoir veut s'en servir pour éliminer politiquement un adversaire gênant ». A cet effet, le bureau du parti regrette que « le président Sambi est fait prisonnier par le pouvoir pour une affaire purement politique ».

« Les conditions inhumaines de détention de par son isolement peuvent avoir des conséquences graves sur sa santé et le pouvoir actuel aura à y répondre tôt ou tard », lit-on

dans cette missive. Cet acharnement contre l'ancien Raïs fait suite à sa déclaration de vouloir « conduire un rassemblement républicain pour lutter contre la démarche du président de la République de modifier la constitution de 2001 mettant en cause les acquis de la réconciliation consacrés par les accords de février 2001 ».

La position engagée par le Juwa et l'Union de l'Opposition laisse comprendre que le président de la République ne va pas parachever son plan que tous jugent machiavélique. « Il [le président de la République] croit ainsi pouvoir mettre en application sa constitution du 30 juillet, rejetée par la majorité des Comoriens et mettre en place des institutions taillées sur mesure pour s'éterniser au pouvoir », conclut la déclaration.

A.O Yazid

RELATIONS FRANCO-COMORIENNES

Soeuf Mohamed El Amine mise pour une solution cailloux

Le ministre des affaires étrangères, Soeuf Mohamed El Amine a fait le point sur l'actualité internationale et nationale. Plusieurs sujets ont été abordés dont la question de Mayotte qui a fait l'objet d'une rencontre jeudi dernier entre Soeuf Mohamed El Amine et son homologue français, Jean Yves Le Drian.

Le ministre des affaires étrangères, Soeuf Mohamed El Amine a rencontré jeudi dernier, son homologue français, Jean Yves Le Drian. Avant son départ dans l'hexagone, le chef de la diplomatie comorienne s'était entretenu avec la presse et assurait que les discussions porteraient essentiellement sur la question de Mayotte. Il a montré par la suite que le même sujet sera évoqué dans l'Assemblée Générale des Nations Unies au mois de Septembre prochain mais dans une autre stratégie qui sera plus politique.

« Cette rencontre avec Jean Yves Le Drian va permettre au pays d'avoir plus de précision après les négociations menées ces derniers temps, les propositions faites par les deux et qui ont conduit à la mésentente », a déclaré Mohamed El Amine. Pour le chef de la diplomatie comorienne, il est temps que le différend opposant les Comores à la France, vieux de 43 ans, soit réglé. « Nous n'avons pas besoin de paracétamol pour parvenir à une résolution mais d'une solution cailloux », poursuit-il. Le ministre Soeuf assure qu'il y'a eu des avancées de part et d'autre pour qu'une résolution fiable et confiante soit trouvée. « On ne

peut pas être responsable d'un pays et refuser de dialoguer avec les citoyens, sinon on ne serait pas élu », explique-t-il.

Sur la situation politique, le ministre indique que le régime est ouvert au dialogue avec l'opposition « afin de trouver un terrain d'entente » après le référendum très contesté du 30 juillet dernier. Un sujet qu'il aurait évoqué avec Moussa Mahamat Faki, président de la commission de l'Union Africaine, en marge du sommet de la SADC et à la suite duquel ce dernier attend de lui « plus de précisions » dans le forum sino-africain prévu au mois de septembre prochain.

Le chef de la diplomatie comorienne n'a pas oublié de rapporter l'adhésion des Comores à la SADC (Southern African Development Community), les Comores étant désormais membres de cette communauté qui compte une quinzaine de pays, depuis le 20 Août 2017. Pour sa première participation, le discours des Comores s'est focalisé sur la spécificité du pays et des pays semblables. « L'ensemble des Comoriens doit profiter de cette opportunité et aux investisseurs locaux d'y mettre les moyens nécessaires pour être dans les temps des pays membres », conclut-il.

A.O Yazid



Soeuf Mohamed Elamine ministre des affaires étrangères devant la presse

NÉCROLOGIE

La douane pleure un des leur

Les obsèques de Said Moubini, ancien chef-caissier du centre douanier de Moroni, ont eu lieu à Heroumbili Hamahamet, samedi dernier. La douane comorienne

pleure un agent « dynamique ».

Les obsèques de feu Said Moubini ont eu lieu samedi dernier dans son village



Funérailles du douanier Said Moubini

natal, Heroumbili Hamahamet en présence d'une foule nombreuse dont ses collègues de la douane. « Nous avons perdu un agent dynamique qui aimait bien son travail », atteste Soeuf Kamalddine, le directeur général des douanes des Comores. Moubini, « un agent brillant », avait reçu une bourse pour se perfectionner à l'extérieur. Parti en formation d'inspecteur des douanes à Bruxelles durant une période de 8 mois, le regretté Said Moubini avait validé sa formation. Il était resté en France pour suivre un traitement médical et a succombé de sa maladie la nuit du mercredi 15 août 2018.

Le défunt est parti en laissant derrière lui trois enfants et une veuve. En présence de ses deux garçons à la place publique où s'est tenu

un dernier hommage de ses pairs, le ministre des finances Said Ali Said Chayhane a déclaré à la famille du défunt que toutes les dispositions seront prises pour que la famille ainsi que ses enfants ne manquent de rien. « Nous n'allons pas laisser sa famille dans l'abandon. L'Etat s'en occupera et en prendra soin », dit-il.

Au nom de la jeunesse de Heroumbili, Fundi Malana a rappelé la bonté de Moubini qui n'a jamais eu de problème avec qui que ce soit. « Il était actif et dynamique dans la vie sociale. Rares sont les fois où il n'a pas pris part aux activités villageoises, activement et financièrement ». Tous ont entamé une prière; que la terre lui soit légère.

Ibnou M. Abdou

DÉTENTION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT SAMBI

Sambi placé en détention provisoire à son domicile

Lundi dernier, un juge d'instruction a inculpé l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi au motif de « corruption, détournement de deniers publics, complicité de faux et usage de faux et forfaiture » dans le cadre de l'affaire du programme de citoyenneté économique. L'ancien raïs est depuis placé en détention provisoire à sa résidence de Voidjou.

L'ancien président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi a été inculpé et placé en détention

lundi dernier dans le cadre de l'affaire dite de citoyenneté économique. Une enquête sur des détournements présumés de fonds opérés dans la vente de passeports comoriens et qui impliqueraient plusieurs anciennes autorités de l'Etat.

C'est le procureur de la République qui l'a annoncé officiellement mardi dernier. Selon le chef du parquet l'ancien raïs n'a pas été envoyé à la maison d'arrêt mais à sa résidence de Voidjou, à une quinzaine de kilomètres au nord de la capitale, Moroni. « Sur un arrêté ministériel, le domicile de l'ancien président de la République est devenu

une annexe de la maison d'arrêt de Moroni et il est en train d'être aménagé pour que les conditions d'un détenu soit exactement respectées au niveau de son domicile », précise Mohamed Abdou, le procureur de la République. Le président d'honneur du parti Juwa perd ainsi tous les privilèges dont il jouissait. Il est privé de son téléphone, de son ordinateur et même de la télévision et de son cuisinier personnel.

Au pouvoir de 2006 à 2011, M. Sambi, l'un des principaux opposants au régime, était assigné à résidence depuis quatre mois, sur la base d'une note du ministère de

l'intérieure, accusé d'« atteinte à l'ordre public ». Lundi après-midi, un juge d'instruction l'a inculpé de « corruption, détournement de deniers publics, complicité de faux et usage de faux et forfaiture » dans la vente de passeports comoriens et a ordonné son placement en détention.

Selon son avocat Me Ahamada Mahamoudou, l'ancien président nie les faits. La mise en détention formelle de l'ancien président, 60 ans, intervient dans un climat politique très tendu aux Comores, suite au référendum constitutionnel contestée par l'opposition. Il est

aujourd'hui l'un des principaux adversaires de l'actuel chef de l'Etat, Azali Assoumani, après l'avoir soutenu à accéder au pouvoir en mai 2016. Il s'est ainsi opposé à une réforme constitutionnelle, adoptée par référendum le 30 juillet dernier, qui permet à son successeur de briguer deux mandats successifs. L'opposition dénonce depuis des mois les « abus de pouvoir » du chef de l'Etat, qui envisage d'organiser et se présenter à une élection présidentielle anticipée en 2019.

Mohamed Youssouf

VŒUX DU CHEF DE L'ETAT À L'OCCASION DE L'AID EL-KABIR

Liberté de la presse et préservation de l'islam sunnite au cœur du message d'Azali

Le chef de l'Etat s'est adressé à la nation le jour l'Aid El-Kabir à Dar Nour à Anjouan. Azali Assoumani dans son discours, s'est longuement étalé sur la « place importante » de l'islam sunnite et sur la liberté de la presse.

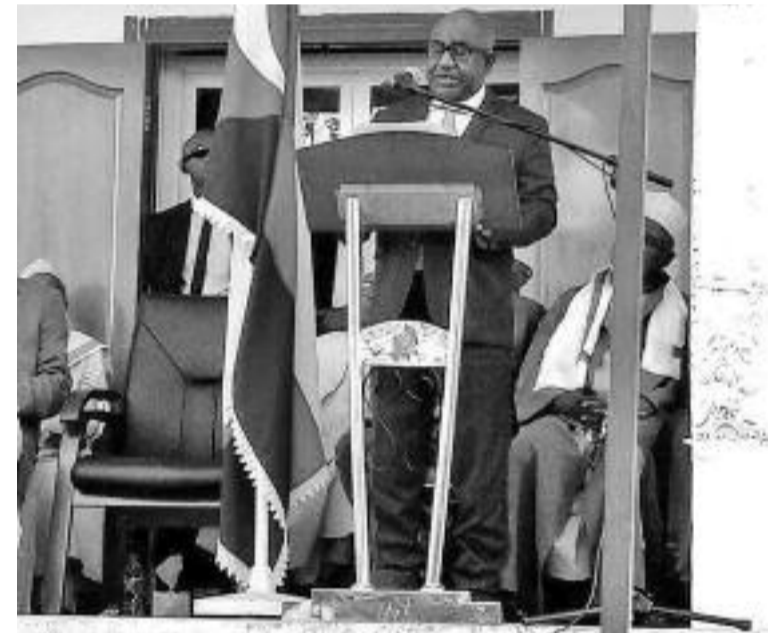
Depuis Anjouan où il s'est adressé à la nation à l'occasion de l'Aid El Kabir, Azali Assoumani a appelé à préserver l'islam sunnite comme identité de l'Etat. Devant une foule nombreuse, le chef de l'Etat a saisi l'opportunité pour rappeler à toutes et à tous, que l'une de ses responsabilités, sinon la première, est de défendre notre religion, l'Islam. « Je dois veiller au respect des principes de l'Islam et de ses piliers et à la préservation de la tradition du Prophète Muhammad, paix et salut sur Lui, contre les déviations et les amalgames », rappelle-t-il.

Il faut commencer par « faire respecter le caractère sacré de nos fêtes religieuses » et de leur célébration dans la concorde et l'harmonie. « Après consultations et avis, j'ai décidé de mettre fin aux querelles inutiles sur les dates qui ternissent la célébration paisible de nos fêtes religieuses », annonce Azali Assoumani avant de préciser que « désormais, les fêtes de l'Idé El Fitr et de l'Idé El Kabir seront célébrées conformément au décret que je viens de signer ».

S'agissant à la liberté de la presse, le chef de l'Etat regrette les incidents, parfois « regrettables » qui ont émaillé la relation entre l'Etat et les organes de presse. « Dans ce domaine comme dans tant d'autres, certes, tout est perfectible et je suis le premier à encourager la défense

de la liberté de la presse ». Le président de la république a rappelé que le pays est parmi les mieux cotés en matière de liberté de la presse dans le monde, sur le continent et dans la région et appelle aux professionnels de la presse à remettre un peu d'ordre dans tout cela pour pouvoir garder l'excellence dans ce domaine. Il invite en retour le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) à faire son travail et à faire respecter la loi portant code de l'information et de la communication qui fait obligation aux organes de presse, du service public comme du secteur privé, d'observer la plus grande rigueur dans la collecte, le traitement, la programmation et la diffusion de l'information.

Ibnou M. Abdou



Le président Azali prononce à Anjouan son discours des vœux de la fête d'Aid El Kabir

HUMANITAIRE

Un match de foot au profit d'Humanicom

L'association Humanicom a organisé un match amical mardi entre la Police Nationale et les bacheliers du Groupe Scolaire

Fundi Abdoulhamid (GSFA). Les fonds récoltés seront remis à l'association qui intervient dans les évacuations sanitaires d'enfants

malades.

L'association Humanicom a organisé mardi un match amical opposant les bacheliers du Groupe Scolaire Fundi Abdoulhamid (GSFA) à la Police Nationale. Le but de cette rencontre était de récolter des fonds afin d'aider les enfants démunis et gravement malades. « Humanicom a vu le soleil en 2012. Et notre objectif, c'est d'aider les enfants pauvres et handicapés pour qu'ils puissent avoir des bonnes conditions de vie comme les autres enfants », explique Sitti Hadidja, secrétaire générale de l'association, qui précise que ce match « est une initiative des bacheliers dans l'espoir de lever des fonds pour aider l'association dans ses œuvres ».

Humanicom travaille avec des associations à l'étranger, notamment

en France et à Maurice; toutes apportent leur aide pour les évacuations sanitaires des enfants malades à l'extérieur. « Que ça soit en France ou à Maurice, c'est eux qui prennent tout en charge, précise-t-elle. Une fois au pays, on s'engage ici pour qu'ils reprennent le chemin de l'école ».

Depuis sa création, Humanicom a réussi à faire évacuer 30 enfants, en France et à Maurice. Tous sont rentrés sains et saufs. Parmi eux, 4 ont vu leurs frais scolaires pris en charge par l'association qui s'engage aussi à les doter en fournitures scolaires, distribuées également par l'association dans les villages comme Bibavou dans la région de Hamahamet ou encore Iconi dans le Bambao.

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)



Les membres de l'ONG Humanicom bradissent la coupe du match amical

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

TRANSFERT MONÉTAIRE

Communication, plaidoyer et suivi évaluation autour du programme pilote



Atelier Unicef plans de communication sur le transfert monétaire

Les 17-18 août dernier s'est tenu l'atelier de présentation des plans de communication, de plaidoyer et suivi – évaluation autour du programme pilote de transfert monétaire, financé par l'UNICEF en Union des Comores depuis 2014.

Aux Comores, les programmes de transfert monétaire en faveur des populations vulnérables peinent à bénéficier de l'adhésion et de l'engagement de tous. Les 17 et 18 Aout dernier s'est tenu un atelier de présentation des plans de communication, de plaidoyer et suivi – évaluation autour du programme pilote de transfert monétaire financé par l'UNICEF en Union des Comores depuis 2014. Avec l'appui technique des partenaires, sous la coordination du Commissariat national à la solidarité et à la protection sociale et d'une équipe du ministère de la santé, le document a été travaillé afin d'améliorer sa qualité de manière à le rendre plus réaliste.

« Les plans de communication, de plaidoyer et de suivi – évaluation qui sont présentés définissent les stratégies et mécanismes à suivre pour améliorer la visibilité et l'adhésion des autorités et de l'opinion publique sur les interventions de protection sociale notamment les différentes formes de filets sociaux, avance Dr Marie-Reine Fabry, la représentante adjointe de l'UNICEF. J'ose espérer aussi que la validation de ces plans sera couronnée par une mise en œuvre effective pour faire la promotion du programme de transfert monétaire et permettre de mobiliser davantage de ressources pour sa mise à l'échelle ».

Les programmes de protection

sociale et les transferts monétaires en particulier, constituent un instrument de réduction durable de la pauvreté et des inégalités géographiques et sociales. « Ce genre de système inclusif de protection sociale permet de lever les barrières à l'accès aux services publics, contribuant ainsi à améliorer le bien-être des familles, et surtout des enfants qui connaissent des privations multifformes », poursuit-elle. L'analyse situationnelle du programme pilote de transfert monétaire conduite en 2017 a abouti à des conclusions encourageantes tant sur la conception, la mise en œuvre, les résultats enregistrés et le modèle de remise des fonds adoptés. Elle a confirmé la pertinence de ce programme qui constitue une matérialisation de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et qui a ciblé sept villages connus pour leur grande vulnérabilité.

Toutefois, cette analyse a mis également en exergue l'absence de plans de communication, de plaidoyer, de suivi - évaluation, ce qui a quelque peu entravé la bonne marche de cette intervention. C'est dans ce contexte que le ministère de la santé, à travers le Commissariat National, s'est engagé à faire du plaidoyer pour la mobilisation des ressources et de la communication auprès des décideurs politiques et des différents acteurs, dans le but de

contribuer à l'amélioration des conditions de vie difficiles des ménages pauvres ». Il s'agit de veiller à l'inscription de la solidarité et de la protection sociale comme une des priorités nationales et locales.

Dans cette situation, le plaidoyer et la communication visent à orienter les décisions qui encouragent l'amélioration du quotidien des plus vulnérables. « Il nous faut doter les Comores des orientations nécessaires pouvant contribuer à la mobilisation des ressources pour le bien-être de nos populations. Ces documents permettront à notre pays, à travers le ministère dont j'ai la charge, de conduire les stratégies de mobilisation des ressources, de communication, suivi-évaluation permettant de couvrir l'ensemble des différentes couches sociales et à la mise en œuvre des programmes pour ainsi lutter, efficacement, contre la pauvreté et la vulnérabilité de nos populations, dont la proportion atteint 34,5% », insiste Dr Fatma Rashid. La ministre de la Santé rappelle que ces documents "ne doivent pas être une fin en soi car beaucoup de choses restent encore à faire", telles que leur vulgarisation, et le travail même de plaidoyer pour leur financement et leur mise en œuvre progressive.

MY

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

HABARI ZA UDUNGA

La palabre

Dans les îles de la lune, nous avons l'habitude de la palabre (Discussion interminable et oiseuse.) et de ce fait, il n'est pas rare que nous abordions tous les aspects des problèmes que nous rencontrons mais comme à l'accoutumée les solutions que nous proposons, nous sommes les derniers à vouloir les appliquer et pour cause !

Aussi, à chaque fois que vous avez l'occasion de discuter, en réalité d'écouter, l'un de nombreux dirigeants du microcosme sous les cocotiers, vous êtes subjugué par la solidité de son argumentation et par la finesse de son raisonnement. Pour lui, il suffirait de faire ceci pour arriver à cela et ainsi de suite. Alors on peut se demander pourquoi les îles de la lune marchent toujours à reculons, toujours à contre-courant de l'histoire qui se fait.

On peut toujours épiloguer à longueur d'articles sur le pourquoi et le comment d'une telle situation, consulter des tonnes de rapports sur le développement humain durable, l'on se heurtera toujours à une absence de logique dans les démarches de nos grands leaders sous les cocotiers.

Certains analystes vont jusqu'à se demander, si on peut raisonnablement, avoir des grandes idées dans des si petites îles. Pour la petite histoire, Napoléon a dû quitter sa Corse natale et aller sur le continent pour faire valoir sa grandeur et son génie. Dans tous les cas, cela mérite réflexion, quand cela fait maintenant plus de quarante ans que nous sommes censés avoir largué les amarres avec la puissance tutrice

alors que nous n'étions jamais réellement partis nulle part. C'est en fait, notre bateau qui prend l'eau de toutes parts à chaque régime qui passe et nous passons la majeure partie de notre temps à colmater les brèches.

Et comme nous avons tendance à rejeter la faute aux autres, l'idée ne nous affleura point de faire notre mea-culpa et se dire que vouloir croire qu'on a toujours raison, nous donne toujours tort, pour les autres.

Sous nos cocotiers, les jours passent et même s'ils ne se ressemblent pas, on a l'impression que tout est figé alors que tout au contraire, sous leurs aspects tranquilles, grouille toute une vie pleine de rebondissements. Et quand un beau jour, quelque chose vous tombe sur la tête, vous croyez avoir découvert quelque chose qui ne fonctionne pas bien sous les cocotiers.

Le pouvoir de l'honneur ou l'honneur du pouvoir, c'est selon, doit être placé dans un contexte qui tient compte de la géopolitique régionale et internationale où certains réseaux affairistes extérieurs s'activent comme des larrons en foire, malgré la nouvelle donne internationale qui met l'accent sur la lutte essentiellement contre le terrorisme, la drogue et la corruption. Trois fléaux qui font des ravages partout sur la planète.

Mais comme le chante si bien Boul des îles, « Yeka wu himisa ndrongo kozo hamba kweli, ke tso tsogeza wowasaya wakiri », (il ne suffit pas d'avoir raison ou d'être dans son droit, pour que les autres vous croient).

Mmagaza

Proverbe du jour

Le navire qui n'obéit pas au gouvernail devra bien obéir au récif.

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

FOOTBALL : COUPE DES COMORES À MOILI

Fomboni club, heureux 1er demi-finaliste

La Ligue de l'île de Djumbe Fatima vient d'amorcer les quarts de finale de la Coupe des Comores. Au menu du calendrier miroitent quatre face-à-face. Le 1er avait opposé le mercredi 22 août 2018 dans la capitale, Fomboni club à Onze Roquette. Sans trop forcer, le leader provisoire du titre régional s'est imposé (3-0). Le 2e duel s'est déroulé au moment où nous mettions sous presse. Les autres attireront le public cet après midi et demain (calendrier, en encadré).



Fomboni Club (Photo d'archive)

Moili, les matches comptant pour l'édition 2018 de la Coupe des Comores battent leur plein. Le stade El-Hadj Mohamed Mator de Fomboni avait animé le 1er quart de finale. Il avait mis en lice, le leader provisoire de l'île de Djumbe Fatima, Fomboni club, et Onze Roquette. Joint par téléphone avant le coup d'envoi. Youssouf Mbushi, sympathisant des Fomboniens, avait prophétisé : « Je pense que Fomboni club sortira glo-

rieux. Actuellement, c'est l'équipe qui fait le plus de ravage en réalisant au championnat de D1 ».

Techno-tactiquement et physiquement, les protégés de l'ancien entraîneur de Bonbon Djema, Rabe Auguste, actuellement au Fomboni club, ont monopolisé les opérations du jeu. Grâce à un penalty, transfor-

mé à contre-pied par Abasse, la 1ère période s'est soldée par une courte victoire des locaux (8e, 1-0).

Fomboni club, 1er demi-finaliste

Au retour des vestiaires, la tonicité et la rigueur offensive de

Fomboni club s'intensifient. Moins endurant, le bloc défensif adverse se fragilise. Le capitaine Raïdou Boina aggrave le score (72e, 2-0). Enfin, une redoutable frappe en pivot du Malgache Goth Félistine met les siens à l'abri (76e, 3-0). Fomboni club peut s'enorgueillir d'être le 1er prétendant au trophée à avoir validé

les tickets pour les demies-finales. Le derby de Fombon, Kanaleni club (D1) # Fc Masandjeni (D3), s'est déroulé au moment où nous mettions sous presse.

Bm Gondet

A/ Calendrier des autres quarts de finale

A Fomboni, août 2018 vers 15h 00
Jeudi 25 : Kanaleni club (D1) # Fc Masandjeni (D3)

Vendredi 26 :

Ouragan club # Fc Asmina

Samedi 27 : Belle Lumière # Nouvelle Espoir

B/ Classement provisoire, championnat régional

- 1/ Fomboni club
- 2/ Belle Lumière (Djoiézi)
- 3/ Ouragan Sport (Boingoma)
- 4/ Football Club d'Asmina (Mbatse)
- 5/ Onze Roquette (Mbatse)
- 6/ Wemani club (Fomboni)
- 7/ Jeunesse Sportive de Kanaleni (Fomboni)

FOOTBALL : CHAMPIONNAT, PHASE RÉGIONALE

Us Mbeni se déchaîne face à Étoile du sud (6-2)

Le week-end dernier, les supporters bien assourdisants de l'Union Sportive de Mbeni (Usm) ont encore une fois dansé le samba (danse traditionnelle d'encouragement) à la fin du choc, entre leur équipe et Étoile du sud. Ce match rentre dans le cadre de la 18e journée du championnat de l'île. Les locaux ont écrasé les adversaires (6-2). Cette éclatante victoire ravive leur ambition et relance le marathon pour le titre de Ngazidja.

Mbeni, le face-à-face dominical du championnat, phase régionale, entre Usm, région de Hamahamet et Étoile du sud de Fombouni, a été largement dominé par les locaux. L'éclatant exploit acquis les impulse à la 3e place derrière Ngaya (2e) et Volcan (1er) mais devant les ambassadeurs de Mitsoudje, Elan club et Jacm. Ce jour-là, Usm s'est efforcée de limiter les passes longues au profit d'un jeu, quasi groupé. « Cette stratégie dépend de la vivacité et de la rigueur tactique de l'équipe en face. Devant un adversaire qui éprouve de difficulté à remonter régulièrement le ballon, la stratégie est adaptée, donc fonctionne bien », murmure l'un des buteurs de l'équipe de Hamahamet.

Volcan, Ngaya et Usm, coude à coude

Si bien appliqué, ce système laisse moins de choix au porteur du ballon. Il déstabilise ainsi l'évolution de son jeu. Bien aguerris physiquement et bien soutenus par une foule des supporters en effervescence, Mbeni s'est déchaîné. Les bourreaux du jour ont défrayé le chronique : Gachi Nawufal (triplet), Soule Madi Ali (1 but), Rocheto Moukimou (1) et

Farouk (1). Les Fombouniens sont parvenus à limiter les dégâts (2 buts). « Nous sommes condamnés à jouer le maintien. C'est dur », regrette un sympathisant sudiste.

Bm Gondet

A/ Résultats de la 18e journée

- a/ Ngaya club (Mde) # Jacm (Mitsoudje) : 2-0
 b/ Elan club (Mitsoudje) # Enfants des Comores (vuvuni) : 0-0
 c/Étoile des Comores (Nyumadzaha-Bambao) # Étoile Polaire (Nyumamilima) : 2-1
 d/ Bonbon Djema (Moroni) # Aventure club de (Wela-Mitsamiouli) : 1-1
 e/ Volcan club (Moroni) # Asceji (Ipvembeni) : 7-0
 f/ Union Sportive de Mbeni # Étoile du sud (Fumbuni) : 6-2

B/ Classement partiel et provisoire

- Volcan Club de Moroni
- Ngaya Football club de Mde
- Union Sportive de Mbeni
- Elan club de Mitsoudje
- Jacm de Mitsoudje

C/ Calendrier,

Coupe des Comores, demie-finale

- A Moroni, août 2018, vers 15h 00
1/ Samedi 25 : Ajesco de Nyumadzaha-Bambao # Union Sportive de Selea
2/ Dimanche 26 : Ngaya de Mde # Enfants des Comores de Vouvouni



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017

Samedi 8 septembre 2018
Au Foyer des Femmes de Moroni
A partir de 8h30

Ordre du Jour :

1. Présentation du Rapport d'Activités
2. Présentation des États Financiers 2017
3. Élection de 4 administrateurs :
 - 3 membres du Conseil d'administration
 - 1 membre du Conseil de surveillance
4. Divers

Décortiquer la constitution comorienne

Après que j'eus employé quelques efforts à apporter quelques explications sur certains points axiologiques de la Constitution comorienne, un bon nombre de comoriens m'ont demandé de faire une analyse sur les fondements et l'originalité de cette nouvelle Constitution. Il est en effet, de mon devoir en tant que juriste comorien de répondre favorablement à cette demande. Mon étude sera approfondie, et portera sur les différents chapitres et articles de ladite Constitution. Je tiens à préciser avant tout que mon approche est comme vous avez pu le constater fondée sur ce que l'on appelle « du comparatisme critique » tout simplement parce que je suis juriste comparatiste, ensuite mon projet, c'est proposer des solutions là où certaines dispositions de la Constitution prêtent à confusion.

Pour être claire, il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne, je suis juriste neutre, libre, impartial et indépendant qui aime dire le droit tout en respectant mes limites. Montesquieu disait « La liberté c'est le droit de dire tout ce que les lois permettent ». Bien que cette nouvelle Constitution présente quelques défauts, on ne doit pas oublier l'ambition du chef de l'Etat Monsieur Azali Assoumani de vouloir mieux faire afin de laisser un héritage d'un Etat digne de ce nom, ni le sérieux et l'intérêt de cette Constitution. Dans cette publication, je vais essayer modestement de justifier les raisons de l'écriture de la nouvelle Constitution tout en démontrant son esprit.

Le remplacement de la Constitution de 2013 par la Constitution du 30 juillet 2018 marque le passage d'un Etat comorien fondé sur le renouveau à un Etat comorien qui tourne une nouvelle page vers « l'émergence ». A l'évidence, tout changement de constitution correspond à un changement de régime politique, on peut citer par exemple le changement opéré en France, de la Constitution du 27 octobre 1946 « Constitution de la IV^e République » à la Constitution du 4 octobre 1958 « Constitution de la V^e République ». L'écriture de la nouvelle Constitution est-elle justifiée ?

L'écriture de la nouvelle constitution du 30 juillet 2018 : Une écriture justifiée »

Première justification : Une Constitution, disait Alexis de Tocqueville « est un acte vivant qui naît qui se transforme avant de s'éteindre ». Par cette citation Tocqueville entend personnifier la Constitution en la comparant à l'être humain. Tout d'abord le terme « acte vivant » : ça veut dire que la Constitution doit faire l'objet d'un

écrit et cet écrit doit être approuvé par les parties prenantes « ici le peuple » - ensuite le terme « naît », la Constitution naît à partir de son écriture par le pouvoir constituant « originaire », contrôlée par le pouvoir constituant dit « dérivé ». - Puis le terme « se transforme », une Constitution se transforme par sa révision. On peut citer par exemple la révision constitutionnelle de 2009 et de 2013 en Union des Comores. C'est légitime dans un pays de droit de réviser le texte fondamental afin de répondre aux enjeux d'un pays. Enfin, le terme « s'éteindre ». Ce terme veut dire qu'une Constitution disparaît par la rédaction d'une nouvelle Constitution. A la lecture de cette citation, on comprend bien qu'une Constitution a les mêmes caractéristiques que le corps humain - sa naissance - sa vie - sa transformation et sa mort.

Deuxième justification : cette nouvelle Constitution est le résultat d'une négociation d'une durée d'un mois et plus, entre le Président Azali Assoumani, certains principaux représentants des partis politiques et le peuple comorien « les assises nationales en font preuve ». La nouvelle Constitution est tout d'abord justifiée par la nécessité de mettre à la disposition de ce pays une loi fondamentale répondant aux préoccupations majeures du pays en général et en particulier du peuple. Le peuple comorien a toujours souhaité l'unitarisme politique et pas le régionalisme. Cette unité fondée sur

la solidarité holistique est justifiée par la volonté du chef de l'Etat et du constituant de faire du retour de Mayotte une priorité. Une autre dérive constitutionnelle qui a hanté le peuple comorien mérite ici d'être invoquée ; celle des conflits de compétences entre les Îles et l'Union - une dérive qui, jusqu'aujourd'hui ne cesse de bloquer le fonctionnement régulier des institutions de la République.

Pour résoudre ce problème, l'idéal pour le constituant soutenu par le Président de la République Monsieur Azali Assoumani, c'est de mettre en place un Etat dont le fonctionnement correspondra à celle des Etats dits « Unitaires ». Par cet unitarisme l'Etat comorien adopte le centralisme-décentralisé, une bonne stratégie pour lutter contre les conflits de répartition des compétences entre l'Etat central « l'Union » et les entités « insulaires » dont la principale conséquence on se souvient - le séparatisme. Le cas par exemple de l'Île comorienne d'Anjouan. La nouvelle Constitution entend certes, donner une large marge de manœuvre au chef de l'Etat en renforçant les pouvoirs de l'exécutif tout en l'équilibrant par des rapports étroits avec le pouvoir parlementaire.

Cette nouvelle Constitution présente ensuite une originalité remarquable, elle instaure un régime de type présidentiel - moniste « le Gouvernement peut dissoudre l'Assemblée nationale » - un Gouvernement responsable devant

le Parlement ; sans la possibilité de « renverser ce dernier par le vote de défiance » dit autrement la « motion de censure ». Mais le juriste soucieux de ce pays peut bien comprendre que les raisons de ce déséquilibre c'est d'éviter des crises politico-institutionnelles perpétuelles. De toute évidence, l'esprit de la nouvelle Constitution traduit incontestablement une prééminence des conceptions constitutionnelles de certaines grandes démocraties au monde.

L'esprit de la nouvelle constitution du 30 juillet 2018

Dire qu'une norme juridique possède un esprit est une image soulignant que ses auteurs ont écrit la règle de droit en vue de réaliser certains objectifs. Un certain général De Gaulle disait dans sa célèbre conférence de presse tenue le 31 janvier 1964 qu' « Une Constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique », il rappelle l'importance des principes qui demeurent au fondement d'un texte constitutionnel. En définitive, plusieurs lectures sont possibles. Certains juristes pourront évoquer l'existence de plusieurs esprits de ladite Constitution : il y aurait un esprit « parlementaire » qui s'appuiera sur les articles démontrant l'existence de rapports mutuels entre le Gouvernement et le parlement.

La lecture présidentieliste insistera sur les dispositions allouant une



Dr DJAE OULOVAVO Mohamed juriste

prééminence au Président de la République. La lecture démocratique sera guidée par les compétences constitutionnelles du peuple comorien. Enfin, une lecture qu'on peut qualifier de bonapartiste qui se focalisera sur les techniques permettant au chef de l'Etat de faire appel au peuple. Ma prochaine publication portera sur le préambule de la Constitution du 30 juillet 2018.

Dr DJAE OULOVAVO Mohamed, juriste et enseignant

Il est chargé de travaux dirigés de droit privé et droit international comparé à l'Université Lumière - Lyon 2 et à l'Université Jean Moulin - Lyon 3 ; Membre élu au Conseil Académique et Plénier et à la Commission de la Recherche à l'Université Lumière - Lyon 2 ; Fondateur de la revue juridique « Du droit à la liberté de dire le droit », du 19/08/2018

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO

110 000KMF*

Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com

AB Aviation